



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles**

Le jeudi 10 février 2011 — Vol. 41 N° 65

Élection du président et du vice-président

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles	50,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture et de l'éducation	100,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des relations avec les citoyens	25,00 \$
Commission de la santé et des services sociaux	75,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

**Commission permanente de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles**

Le jeudi 10 février 2011 — Vol. 41 N° 65

Table des matières

Élection du président, M. Pierre Paradis	1
Élection du vice-président, M. Claude Pinard	1

Intervenants

M. Yvon Vallières, président de l'Assemblée

Mme Johanne Gonthier

Mme Marie Bouillé

Le jeudi 10 février 2011 — Vol. 41 N° 65

Élection du président et du vice-président

(Onze heures cinquante-deux minutes)

Le Président (M. Vallières): Je constate que nous avons le quorum. Je déclare donc la séance de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles ouverte.

Le mandat de la commission est de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission. Alors, conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé, le 10 février 2011, que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement et que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection du président, M. Pierre Paradis

Alors, je suis maintenant prêt à recevoir des propositions pour le poste de président.

Mme Gonthier: M. le Président, je propose que le député de Brome-Missisquoi, M. Pierre Paradis, soit élu président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

Le Président (M. Vallières): Merci, Mme la députée de Mégantic-Compton, pour cette proposition. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée? C'est oui, j'imagine, ça va. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée? C'est adopté. Alors, conséquemment, M. le député de Brome-Missisquoi est élu président de cette commission. Je déclare donc M. le député de Brome-Missisquoi élu président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

**Élection du vice-président,
M. Claude Pinard**

Je vais maintenant recevoir les candidatures à titre de vice-président de la commission. Je me tourne vers ma gauche.

Mme Boullé: M. le Président, je propose, conformément au règlement, que le député de Saint-Maurice soit vice-président de la commission.

Le Président (M. Vallières): Merci de cette proposition. Alors, est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Une voix: Adopté.

Le Président (M. Vallières): Adopté. Du côté du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, c'est adopté?

Une voix: ...

Le Président (M. Vallières): Très bien. Alors, M. le député de Saint-Maurice, je vous déclare élu au poste de vice-président de cette commission. Et je veux féliciter tant le président que le vice-président de ces responsabilités qui vont leur incomber.

Alors, la commission, ayant accompli son mandat, elle ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 11 h 55)